

Tour de la Bourse  
Bureau 3400, C.P. 242  
800, Place Victoria  
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone  
514 397 7600 Télécopieur

**André Turmel**  
Direct 514 397 5141  
aturmel@mtl.fasken.com

Le 23 juin 2004  
N° de dossier : 374/ 115805.34

## **PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande d'approbation d'un critère relié au développement durable  
Demande d'intervention de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante  
Dossier : R-3525-2004**

Chère consœur,

Vous trouverez en rattachement l'original et huit exemplaires de la demande d'intervention de la FCEI eu égard au dossier mentionné en titre de même qu'un budget prévisionnel y afférent.

De plus, voici le détail des dépenses incluses par la FCEI dans le budget prévisionnel. La FCEI requiert un budget de participation pour lui permettre d'embaucher un témoin expert.

### **1. Sujets ou enjeux faisant l'objet de cette estimation**

L'analyse détaillée des critères non monétaires proposés par HQD et suggestion d'autres critères, le cas échéant.

### **2. Exposé des objectifs de la participation et de l'impact des sujets abordés sur l'intérêt de l'intervenant**

La FCEI intervient fréquemment devant la Régie de l'énergie. Elle a participé notamment au dossier R-3470 sur le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec et est, à ce titre, intéressée par le dossier R-3525-2004.

La FCEI entend présenter une analyse rigoureuse de la demande d’HQD, sous l’angle économique des critères choisis par le Distributeur.

### **3. Moyens et services requis**

#### **3.1 Service de témoin expert**

##### **a) Mandat de chaque personne affectée au dossier :**

- Monsieur Jean Nolet, témoin expert

##### **b) Description de l’expertise particulière de chaque personne sur les sujets abordés :**

Le mandat général de M.Nolet consiste à faire le point sur les critères que devrait utiliser Hydro-Québec Distribution pour prendre en compte la notion de développement durable dans la sélection des projets de production d’électricité en territoire québécois.

Dans cette optique, M.Nolet s’intéressera aux contraintes mises de l’avant par Hydro-Québec dans le développement de tels critères et donnera un avis sur leur pertinence ainsi que sur la possibilité d’utiliser de prendre en considération d’autres contraintes.

Au niveau du choix des critères proposés, sur la base de la littérature sur le sujet, M.Nolet évaluera les choix faits par Hydro-Québec notamment quant à la décision d’exclure l’utilisation d’un critère sur la biodiversité et quant au mode de prise en compte des préoccupations d’ordre social. L’avis de M.Nolet prendra également en compte d’autres critères que ceux qui ont été proposés.

Enfin, M. Nolet se penchera sur la pondération des différents critères dans une perspective tant de développement durable que de gestion du risque associé à la réalisation du projet.

##### **c) Curriculum vitae, avec le détail des expériences pertinentes aux sujets abordés**

- Voir le CV de monsieur Nolet en annexe.

#### **3.2 Autres moyens requis**

- Aucun autre moyen n’est requis à ce stade.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, chère consœur,  
l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.**



André Turmel

AT/nb

p.j.

c.c. : Mes Yves Fréchette et Me Nicole Lemieux